

Colombie-Britannique.—Le ministère de la Santé et du Bien-être comprend deux divisions. Il existe, en outre, une Commission d'assurance-hospitalisation directement responsable envers le ministre de la Santé et du Bien-être.

La Division de la santé réunit trois bureaux, soit deux à Victoria et l'autre à Vancouver. Le Bureau des services locaux de santé, à Victoria, comprend les services suivants: alimentation, unités sanitaires, infirmières de la santé publique, salubrité publique et soins dentaires préventifs. Le Bureau de l'administration centrale, à Victoria, comprend la statistique vitale et l'enseignement de l'hygiène publique. Le Bureau des services spéciaux de prévention et de traitement, à Vancouver, groupe la lutte antituberculeuse, la lutte antivénérienne et les laboratoires.

Les services locaux de santé publique sont assurés par des unités sanitaires. Ces unités, dont l'administration et le personnel relèvent de la province, sont soutenues par la province et les municipalités intéressées. Treize des 18 unités projetées fonctionnent déjà. Dans les régions isolées, il existe des circonscriptions sanitaires, commises à des infirmières de la santé publique et à des inspecteurs sanitaires, appelées à être remplacées plus tard par des unités sanitaires pleinement organisées. Vancouver et Victoria ont leur propre service de santé et d'autres centres emploient des médecins sanitaires à temps partiel.

La province a des services spéciaux de santé publique comprenant des cliniques antituberculeuses qui assurent un service gratuit de diagnostic et de traitement, des cliniques antivénériennes où le diagnostic et le traitement sont gratuits ainsi que des cliniques d'hygiène maternelle et infantile, dirigées par des infirmières de la santé publique, qui immunisent les bébés et renseignent les mères. Il existe des laboratoires subsidiaires dans plusieurs parties de la province qui distribuent gratuitement des agents immunisants aux médecins, médecins sanitaires et infirmières de la santé publique. Dix collectivités ont un programme au bénéfice des enfants qui sont à la veille de fréquenter l'école ou en première année, programme qui leur assure les soins de dentistes privés locaux et dont les frais sont acquittés, moitié par des subventions provinciales et le reste par des contributions locales et un prix minimum uniforme payé par les parents des enfants traités. En ce qui concerne les services d'hygiène mentale, la province maintient des cliniques fixes et ambulantes au bénéfice des enfants. Une clinique de psychomédecine a été établie à l'hôpital provincial d'Essondale qui fait fonction de centre de recherches et de traitement des malades dont les troubles sont passagers.

Les mesures en vue de la lutte contre le cancer et du traitement des cancéreux, mesures qui comprennent un centre de traitement et un établissement de soins à Vancouver, des cliniques de consultation et de diagnostic situées dans toute la province ainsi qu'un service provincial de biopsie, sont la responsabilité de la *British Columbia Cancer Foundation*, agent officiel du gouvernement provincial. La province défraie le fonctionnement de la fondation. La province aide aussi à financer des programmes bénévoles visant au rétablissement physique des enfants atteints de paraplégie ou de paralysie cérébrale, au soin et au traitement des arthritiques et au maintien de services de transfusion de sang.